



Covoiturage

7 places « dépose-minute » dans les rues d'Invovel Parc :

- 2 places rue Marcel Dassault
- 1 place rue Nieuport
- 3 places avenue de l'Europe
- 1 place rue Dautier

Quels avantages ?

Pratique

Le covoiturage offre une alternative aux transports publics. Il permet d'optimiser les déplacements en limitant les encombrements et les problèmes de stationnement.

Economique

Le covoiturage permet de réduire considérablement les frais de transport engagés pour chaque trajet partagé. En covoiturant 3 fois par semaine, vous économisez 1 000 euros par an en diminuant vos coûts de déplacement.

Ecologique

Les trajets en voiture sont en grande partie responsables du niveau élevé du taux d'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. 26% de ces gaz proviennent des pots d'échappement des véhicules, contre 13 % liés à l'énergie et 20 % à l'industrie. En covoiturant 2 fois par semaine, vous contribuez à la réduction de la pollution. Vous économisez ainsi 500 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 5 allers-retours Paris-Londres en avion !

Convivial

Le covoiturage permet de développer les relations entre les salariés et de partager, pourquoi pas, des centres d'intérêt. Pour plus de convivialité, covoiturez !

Quelques chiffres clés

- 75% des Français se rendent au travail seuls dans leur voiture (9 conducteurs sur 10 en Ile-de-France), contre 63% il y a 10 ans. Seuls 3% des salariés covoiturent.
- En moyenne, chaque voiture parcourt 11 000 km/an.
- 4% de véhicules personnels en moins feraient disparaître totalement les embouteillages...



- Un salarié qui réside à 40 km de son lieu de travail dépense chaque année près de 7 000 € pour ses déplacements. Les transports représentent 17,4% des dépenses des ménages. C'est le 2e poste de dépense derrière le logement, mais devant l'alimentation !
- Pour absorber la quantité moyenne de CO2 émise par chaque véhicule (2 tonnes/an), il faut planter 200 arbres. Plus de 80% des Français sont prêts à changer leur comportement pour protéger l'environnement.

Les places dépose-minute

Pourquoi des places « dépose-minute » ?

- Vous permettre de trouver facilement une place pour la dépose ou la montée de votre covoitureur
- Eviter les remontées de file de voitures dues à un arrêt en double file
- Vous permettre de déposer ou faire monter votre covoitureur en toute sécurité
- Vous offrir un point de repère pour trouver votre passager/votre conducteur
- Promouvoir le covoiturage dans INOVEL Parc

Leur fonctionnement

1. Dépose : se rendre dans la rue où se trouve l'entreprise de votre covoitureur et le déposer, en toute sécurité, en vous arrêtant sur la place « dépose-minute ». Votre passager fera les derniers mètres qui le relie à son entreprise à pied.
2. Montée : votre passager vous attend à côté de la place « dépose-minute ». En cas de retard de sa part, cette place vous permet de l'attendre sans engendrer de remontée de file due à un arrêt gênant.

En savoir plus

[Blablacar](#)
[Sharette](#)
[Wayz-up](#)
[Oui Hop](#)
[Citygoo](#)